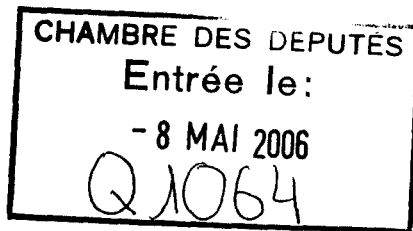




Luxembourg, le 8 mai 2006

Monsieur Lucien WEILER  
Président de la Chambre des Députés



LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 75 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Transports :

*« Le plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes publié en février 2006 par le Ministère de l'Égalité des Chances prévoit parmi les mesures proposées par l'ensemble des ministères l'analyse de l'offre du transport en commun selon le principe du « gender mainstreaming ». Référence étant faite au partage modal 25/75, l'objectif annoncé est l'intégration de la dimension genre dans le transport en commun.*

*Le Ministre peut-il indiquer comment et sous quelle forme il entend atteindre l'objectif proposé pendant la durée d'application du plan, à savoir la période de 2006 à 2008 ? »*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Colette FLESCH  
Député